

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/02/2026
Réuni le : 26/02/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DON "NOUS PARENTS ICARE" ITALIE : Le chef d'établissement demande aux membres du C.A d'accepter le don de 1350,00 € de l'association "Nous Parents Icare" dans le cadre du financement du voyage d'étude en Italie du 20 au 24 avril 2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 27/02/2026 14:28:33

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/02/2026
Réuni le : 26/02/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Italie , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

VOYAGE EN ITALIE 2026 : le chef d'établissement demande aux membres du CA d'adopter le budget modifié du voyage d'étude en Italie (Emilie-Romagne) pour 54 élèves de 4ème et 3ème LLCE et 5 accompagnateurs qui s'élève à un total de 23 037 € avec une participation des familles modifiée à 365,00 € suite à une négociation du devis et à un don de l'association "Nous Parents Icare". La part accompagnateur est entièrement supportée par le budget de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37-1

Annule et remplace l'acte n° 37 - 2025-2026

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/02/2026

Réuni le : 26/02/2026

Sous la présidence de : Bruno Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Emploi de la dotation globale initiale : le CA adopte l'emploi de la dotation horaire telle que proposé dans le document joint, conformément à l'enveloppe allouée par les services académiques et dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	3
Contre :	0
Abstentions :	13
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue

Prénom : Bruno

Signé le : 06/03/2026 11:23:11

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/02/2026
Réuni le : 26/02/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du ,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Structure arrêtée pour 2026-2027 : le CA adopte l'organisation de la structure pédagogique comme suit :

- 5 classes de 6e (pour 137 élèves hors ULIS)
 - 4 classes de 5e (pour 113 élèves hors ULIS)
 - 5 classes de 4e (pour 133 élèves hors ULIS)
 - 4 classes de 3e (pour 143 élèves hors ULIS)
- Soit un effectif total de 540 élèves pour 19 divisions

- Groupes en espagnol et italien pour les niveaux 5e, 4e, 3e (effectif prévisionnel moyen de 23 élèves par groupe) ;
- Groupe commun 4e/3e pour la LV2 chinois (double niveau pour un effectif prévisionnel de 23 élèves) ;
- Groupes en sciences pour les 4 niveaux (effectif prévisionnel moyen de 23 élèves par groupe)
- Création de 4 groupes supplémentaires pour les enseignements de français et mathématiques des niveaux 6e et 5e, 1 par discipline et par niveau (effectifs prévisionnels moyens de 23 élèves par groupe)
- Création de groupes d'accompagnement personnalisé en 6e (anglais), 4e (mathématiques par quinzaine) et 3e (anglais et mathématiques par quinzaine, français) par dédoublement des classes sur partie de l'horaire hebdomadaire
- Maintien de l'enseignement de complément LCA latin (1 groupe par niveau du cycle 4) ;
- Maintien de l'enseignement de LLCE italien en 4e et 3e (1 groupe par niveau).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	3
Contre :	0
Abstentions :	13
Blancs :	0
Nuls :	0

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV du CA du 25/12/2025

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/02/2026
Réuni le : 26/02/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV du CA du 25 novembre 2025

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PV du CA du 25/11/2025 : le conseil d'administration adopte le PV du CA du 25/11/2025

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 27/02/2026 14:52:08

ACADEMIE DE GRENOBLE

**ETABLISSEMENT : Collège ICARE
GONCELIN**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 06/02/2026

Présidence de : M. Bruno DELAIGUE

Quorum : 12

Nombre des présents : 16 membres

SOMMAIRE

Décision Page

DES QUESTIONS TRAITÉES

**Avis
Vote
Extrait
Motion**

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Approbation du Procès-Verbal de la séance du
25/11/2025

V

**2. ORGANISATION COMPTABLE ET
FINANCIERE**

Compte-rendu d'exercice des délégations du conseil
d'administration au chef d'établissement
Présentation de la DBM n°1 portant modification du
budget primitif de l'exercice 2026, pour information
Acceptation d'un don de l'association « Nous Parents
Icare » pour le voyage d'étude en Italie
Modification du budget prévisionnel du voyage d'étude
en Italie

V

V

3. ACTION EDUCATRICE

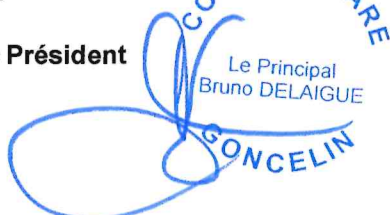
Arrêt de l'organisation de la structure pédagogique
pour 2026-2027
Examen de l'emploi de la dotation globale initiale
allouée pour la rentrée 2026
Présentation du bilan intermédiaire du dispositif de
remplacement de courte durée
Information relative à l'évaluation de l'établissement et
au rapport d'auto-évaluation

V

V

Signatures :

Le Président


COLLEGE ICARE
Le Principal
Bruno DELAIGUE
GONCELIN

Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 26 février 2026

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DELAIGUE Bruno	P						
	Principal adjoint	GINET Stéphane	P						
	Adjoint-Gestionnaire	JASSIGNEUX Julie	P						
	CPE	LEVROUX Charlène			A				
Elus locaux	Collectivité de rattachement	KOHLI Martine			E	BAUDAIN Philippe			
		GUICHARD Annick			A	MAURIN Stéphane			E
	Commune siège	CARELLA Claire			E				
	Communauté de communes (consultatif)	GENESTIER Philippe				E			
Personnalité qualifiée		En attente							
Total : 3									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LAVIEVILLE Kristell	P			BIASI Eric			
		LIAIGRE Fabien	P			CHIODI-BRUN Caroline			
		ORLIAGUET Laurent	P			VIDAL-ROSSET Anne-Laure			
		AUGER GREVEN Mélanie	P						
		PREVOST Mickael	P						E
		DAHMOUL Sybille	P						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	KEJIKIAN Pascale	P						
		MANGIONE Nadine	P						
Total : 8									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	BRUNET-MANQUAT Léa		A		VILLEMAZET Nadine			
		COLONEL Laëtitia		A		LESCURE Cédric			
		MOULIN Audrey		P		NUCCI Marie-Laure			P
		BURDIN Elisabeth		P		LANGLOIS Christine			
		BRUNEAU Elsa		P		AMMAOUI Nasser			
		MEYER Valérie		P		BOURDIER Romain			
	Elèves	ABIR Lilia				CAO Lam Thu			
		CAZES Noémie				DECORTE Lynn			
Total : 5									

RUBRIQUE I. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Ouverture de la séance à 17h30.

Secrétaire de séance : Mme Bruneau

Présents à l'ouverture : 15 membres

Le principal souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Le quorum fixé à 12 est atteint et la séance est ouverte à 17h30.

1.1 Adoption du PV de la séance du 25 novembre 2025

Le principal soumet au vote le CR du 25 novembre 2025 envoyés aux membres le 6 février 2026.

Mme Bruneau signale 2 erreurs à corriger : p2 Romain Bourdier (au lieu de Aude Perrin), p3 Vote n°29 : 19 POUR et 0 abstention (et non pas 1 abstention, car une personne était sortie pour ouvrir le portail extérieur)

Vote N° : 15 Présents : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Numéro d'acte généré : Acte n° 39 - NTR

RUBRIQUE II. ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE

2.1 Compte-rendu d'exercice des délégations du conseil d'administration au chef d'établissement :

1900.30 € engagés pour des interventions (Grésimaginaire, atelier bois, séances de flamenco) et un contrat de maintenance.

Arrivée de Mme Moulin à 17h36.

2.2 Présentation de la DBM n°1 portant modification du budget primitif de l'exercice 2026 pour information :

Suite à une erreur d'inscription en recettes de la dotation de fonctionnement sur la partie ALO (122 237€ au lieu de 117 272€), il a été proposé de régulariser la situation en janvier 2026 par une DBM réduisant l'ouverture des prévisions de recettes de 4 965€ et en baissant les ouvertures de crédits sur le ALO comme suit : -965 € sur 00PROD / -1500 € sur 00REP / -500 € sur 00CONT / -1000 € sur 00BURO / -1000 € sur 00GENTRET

La DBM a été transmise aux autorités de contrôle dès la validation du budget primitif.

2.3 Acceptation d'un don de l'association « Nous Parents Icare » pour le voyage d'étude en Italie :

Le principal présente un don de l'association de 1350,00 € pour permettant de financer une partie du voyage d'étude en Italie. Il résulte de ventes faites par les élèves et par l'association.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Le collège ICARE accepte le don de 1350,00 € de la part de l'association « Nous Parents Icare » pour la réalisation du voyage d'étude en Italie qui se déroulera du 20 au 24 avril 2026.

Vote N° : Présents : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Numéro d'acte généré : Acte n° 35 - NTR

2.4 Modification du budget prévisionnel du voyage d'étude en Italie :

Mme JASSIGNEUX présente la modification du budget prévisionnel pour le voyage d'étude en Italie du 20 au 24 avril 2026 organisé par Madame CHIODI-BRUN, professeur d'italien s'élevant au final au total à 23 037,00 € TTC pour 54 élèves et 5 accompagnateurs. Cette sortie s'adresse aux élèves de 3ème et 4ème euro italien. La part des familles a été baissée suite à l'acceptation du don de « Nous Parents Icare » et à la baisse du devis et est désormais fixée à 365,00 €.

Destination et dates	Dépenses totales	Participation Etablissement / Accompagnateurs	Participation des Familles
Italie – Emilie Romagne Du 20 au 24 avril 2026	23 037,00 €	1977,00 €	19 710,00 €

Vote N° : Présents : 16 - Pour : 16 – Contre : 0 - Abstention : 0

Numéro d'acte généré : Acte n° 36 - TR

RUBRIQUE III. ACTION EDUCATIVE

3.1 Arrêt de l'organisation de la structure pédagogique pour 2026-2027 :

Les effectifs ont été arrêtés en décembre 2025 : 540 élèves.

137 élèves en 6ème, répartis sur 5 divisions, E/D = 27.4

113 élèves en 5ème, répartis sur 4 divisions, E/D = 28.3

133 élèves en 4ème, répartis sur 5 divisions, E/D = 26.6

143 élèves en 3ème, répartis sur 5 divisions, E/D = 28.6

14 élèves dans le dispositif ULIS.

Il est donc prévu 19 divisions au collège à la rentrée 2026 (soit une de moins que l'année précédente). Les classes seront composées de 26 à 29 élèves.

La direction académique regarde le taux de départ annuel et l'a appliqué. Habituellement, des élèves de 4ème s'orientent vers une 3ème prépa métier au Lycée du Bréda. Or, ce lycée est menacé de fermeture. Il y a donc un risque d'avoir un effectif supérieur à celui estimé. Il y aura une revue des effectifs le 15 juin 2026.

M. Delaigue rappelle qu'on vote sur l'arrêt de la structure : le nb de divisions proposé correspond à la politique (on a bien moins de 30 élèves par classe)

Mme Burdin demande ce qu'il se passe en cas de rejet.

M. Delaigue répond que pour le vote de la structure (Vote 1), ce sera remis au vote d'ici l'an prochain. Pour le vote sur l'emploi de la dotation (Vote2), il faudra réunir un nouveau CA le 3 mars (déjà convoqué). S'il y a de nouveau un rejet, le principal est chargé de prendre un arrêté pour décision.

Mme Meyer-Bousseau demande si le rectorat est-il mis au courant en cas de vote contre.

M. Delaigue précise que le procès-verbal du CA remonte au rectorat. Les motions sont transmises avec le PV.

Vote N° : Présents : 16 - Pour : 3 – Contre : 0 - Abstention : 13

Numéro d'acte généré : Acte n° 38 - TR

3.2 Examen de l'emploi de la dotation globale initiale allouée pour la rentrée 2026 :

Il y a une baisse générale des effectifs en Isère : 65 établissements voient leur nombre d'élèves diminuer. Il y a 80 postes à rendre sur 97 collèges en Isère.

La dotation provisoire (Hors IMP) est de 590.50 H = 540.50 HP + 50 HSA

Le montant des IMP est de 7.75 H.

Nos indicateurs ne varient pas : le pourcentage de HSA n'a pas varié et le H/E non plus.

Les 590.50 h se décomposent en :

- 546 h au total pour assurer les heures obligatoires définies pour chaque division.
- 21 h coordination ULIS
- 16h statutaires (AS + heures de laboratoire)
- 1h Chorale

- 6.5 h de marge complémentaire

Concernant la répartition des heures pour les élèves :

La perte d'une division génère une baisse de 3h de la marge par rapport à l'année précédente. En 2 ans, nous avons perdu l'équivalent de 6 heures.

L'équipe éducative a choisi de conserver le système des groupes en français et mathématiques comme suit :

- En 6ème : un groupe plus réduit pour les élèves fragiles
- En 5ème : des groupes réduits hétérogènes

La proposition de décomposition de la marge est la suivante :

- Groupes de science (obligatoires car salles de sciences limitées à 24 places) : 12 h
- Création de groupes pour les langues : 10 h (et reconduction d'un double niveau en chinois)
- Maintien de l'Italien section euro : 2 h
- Maintien du latin : 5 h
- Groupes de français et mathématiques en 6ème et 5ème : 17 h
- AP anglais en 6ème : 5 h
- AP anglais en 3ème : 2.5 h
- AP maths en 4ème et 3ème : 5 h
- AP français en 3ème (beaucoup d'élèves n'ont pas eu de cours pendant 3 mois en 4ème) : 5 h

Cette proposition ne permet pas de satisfaire les demandes suivantes :

- Remédiation en mathématiques : 0.5h
- Groupes en techno : 6h (les locaux peuvent accueillir 30 élèves, contrairement aux salles de sciences)

M. Liaigre regrette que l'on doive faire des sacrifices, en rappelant qu'il y a 8.5h que l'on doit prendre sur notre marge pour participer aux besoins supplémentaires pour l'aide aux élèves fragiles : au regard de nos effectifs, nous avons besoin de 15 heures de dotation complémentaire mais le DASEN demande à chaque établissement de contribuer à hauteur de 15 % de sa marge réglementaire (soit 8.5 heures pour nous).

Mme Moulin fait remarquer que les élèves qui ont fait la section euro-Italien n'obtiennent pas de dérogation pour continuer euro-Italien au lycée de Pontcharra.

M. Delaigue répond que l'Euro-Italien est une option qui n'entre pas dans les critères de dérogation. Par contre, pour la LV2 chinois, il y a obligation de suivre les cours : soit au lycée de Villard-Bonnot, soit par le CNED.

Mme Moulin demande ce qui se passera si on obtient une division de plus en juin.

M. Delaigue répond qu'il faudra refaire une répartition en fonction des moyens supplémentaires alors alloués.

Concernant les HP et HSA :

Notre dotation pour 2026 est de 540.5 HP. Actuellement le collège a 547.8 HP avec ses enseignants titulaires. A cela, il faut ajouter les besoins d'heures postes nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, ressource que le collège n'a pas (le chinois par exemple) ou pas passez (comme en physique chimie ou EPS). La ressource RH alors abondée passe à 562,8 HP soit 22.8 HP de trop par rapport à la dotation de 540.5h (il y a donc des bouts de postes à rendre ou à donner pour d'autres établissements qui en ont besoin).

Mme Meyer fait remarquer qu'actuellement on n'a pas tous les professeurs promis (puisque un professeur de français est absent depuis le 1er décembre).

M. Liaigre, parlant au nom du personnel du collège, regrette qu'on ne puisse pas avoir de marge de manœuvre sur la répartition des HP et HSA. La situation se tend d'année en année. Humainement, il y a des personnes qui vont subir des situations difficiles. On peut regretter le calcul, lié au lycée du Bréda. Si on n'était pas à 1 élève près, on ne fermerait pas cette classe de 3ème, en se retrouvant à 30 en maths et en techno. Si on rouvre la classe en juin, ce sera sans la totalité des moyens. On regrette aussi la façon dont on a dû travailler suite au non vote du budget de l'État, qui a eu pour conséquence un manque de temps de préparation. Les chiffres officiels sont tombés à la veille des vacances. Des choix d'équipe ont dû être faits sans avoir le temps d'y travailler. Cela a engendré une grosse difficulté et des tensions, avec des collègues impactés émotionnellement. Quel sera le meilleur choix pour eux ? Ils n'ont pas eu le

temps d'y réfléchir (question de bonus de points). Il y aura des postes supprimés sur le Grésivaudan. Que vont devenir ces professeurs ? Il y a une mise en concurrence. Ce serait amélioré si l'état donnait plus de moyens.

Mme Dahmoul indique que cette situation engendre beaucoup de fragilité pour les collègues, avec beaucoup de missions à assurer. Cela met des tensions dans l'équipe.

M. Liaigre constate que la dotation en HP et HSA est traitée de manière comptable.

M. Prévost regrette que l'équipe éducative soit mise dans cette situation.

Mme Bruneau rappelle qu'en France on a plus d'élèves par classe que dans les autres pays européens.

M. Delaigue rappelle qu'habituellement le budget est voté en novembre, les effectifs prévisionnels sont déterminés en Octobre, et les dotations sont réparties dans les collèges mi-janvier.

Avant le vote, Mme Dahmoul présente une motion des représentants du personnel du collège Icare de Goncelin (voir pièce jointe), dénonçant des conséquences humaines aussi bien au niveau des élèves que des enseignants, et demandant une audience auprès du DASEN. Les parents d'élèves présents au CA se joignent à cette motion.

M. Liaigre précise que le vote ne permet pas de s'exprimer vis-à-vis de ce que le rectorat nous a donné. Les représentants du personnel du collège ne veulent pas voter contre le travail de répartition qui a été réalisé par les équipes. La proposition est faite au moindre mal. Ils s'abstiennent, car ils ne sont pas satisfaits des moyens donnés par le rectorat, mais la répartition leur convient. Par ailleurs, ils ne veulent pas se prononcer sur la suppression de postes.

Vote N° : Présents : 16 - Pour : 3 – Contre : 0 - Abstention : 13

Numéro d'acte généré : Acte n° 37 - TR

3.3 Présentation du bilan intermédiaire du dispositif de remplacement de courte durée :

Le taux d'efficacité des remplacements de courte durée est de 3.4%, ce qui n'est pas bon. Il y a eu des erreurs dans la codification faite dans le logiciel. Il est en fait de 5.3%. Ce taux sur l'académie est à 12%.

3.4 Information relative à l'évaluation de l'établissement et au rapport d'auto-évaluation :

M. Delaigue remercie les personnes qui ont participé au comité de pilotage. Le collège a reçu un retour très positif de l'inspecteur d'académie en charge du pilotage du dispositif. Quatre axes prioritaires ont été retenus.

La visite de trois évaluateurs pour l'évaluation externe du collège se déroulera les 9, 10 et 11 mars : il y aura 2 inspecteurs et 1 chef d'établissement. Trois réunions plénières sont prévues (enseignants / élèves / parents) ainsi que 21 entretiens et 20 observations en classe. Le pré rapport sera présenté le mardi 31 mars à 17h15. Il y aura un échange. Les évaluateurs auront ensuite 1 mois pour adresser le rapport final.

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

Quelques informations :

Concernant le système de chauffage, le désembouage lent continue. Il y a du mieux : on a mesuré 18°C au lieu des 15 °C constatés précédemment. La société doit revenir 6 fois.

Le Département finance 3 travaux : remplacement du dispositif incendie, réfection de la toiture, changement du tunnel de lavage à la cantine.

Fin de séance à 19h15

MOTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DU COLLÈGE ICARE DE GONCELIN

Conseil d'Administration du 26 février 2026

Cette motion, issue des élus de la communauté éducative réunis en heure d'information syndicale, est soumise au Conseil d'Administration.

Les élus précisent que leur démarche ne vise pas à contester la répartition présentée en séance, mais à exprimer leur profond désaccord quant au volume global de la dotation horaire attribuée à l'établissement pour la prochaine rentrée.

Cette dotation place le collège dans une situation particulièrement contrainte, imposant des choix aux conséquences lourdes :

- deux postes en tension (mathématiques et SVT), conduisant des collègues à assurer des compléments de service complexes ;
- suppression d'une classe de 3^e avec des effectifs portés à 30 élèves par division en année d'examen ;
- perte d'un demi-poste en français ;
- réduction des dispositifs d'accompagnement et de soutien alors même que les besoins augmentent (plus de 20 élèves bénéficient cette année d'un aménagement au DNB).

Par ailleurs :

- en technologie, l'impossibilité de constituer des groupes fragilise encore une discipline déjà fortement impactée, notamment depuis la suppression de son enseignement en 6^e ;
- le recours accru aux heures supplémentaires interroge également les conditions d'exercice des personnels et la capacité de l'établissement à garantir un accompagnement pédagogique de qualité.

Au regard de ces éléments, les élus demandent à être reçus en audience par le DASEN afin d'exposer la situation et d'alerter sur les difficultés à assurer un fonctionnement satisfaisant de l'établissement avec une telle dotation.

Lors de la présentation de cette motion au Conseil d'Administration, les parents d'élèves du collège Icare, s'y associent et sollicitent également une audience, conjointement avec les représentants du personnel.